Bilan de l’année – la FASTE du SCFP

Bilan de l’année 2025

www.cupe-ewbt.ca

La Fiducie d’avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l’éducation du SCFP
CUPE Education Workers’ Benefits Trust

2025 : Une année de saine gestion de vos garanties

À la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique (FASTE du SCFP), chaque décision nait d'un engagement profond à appuyer la santé et le bien-être des membres et de leurs familles.

En 2025, notre Conseil d'administration a veillé à la viabilité à long terme du régime tout en maintenant une assurance vie, maladie et dentaire répondant aux besoins des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP. Cette responsabilité est d'autant plus importante que le régime fournit une protection à plus de 123 000 personnes, soit 53 596 membres actifs et en congé autorisé, et leurs personnes à charge admissibles.

Comme plusieurs régimes d'assurance à l'heure actuelle, le régime de la FASTE du SCFP doit composer avec la hausse des coûts des soins de santé. Cela signifie que les administratrices et administrateurs doivent prendre des décisions éclairées qui tiennent compte à la fois des besoins actuels des membres et de la santé à long terme du régime.

Le présent rapport annuel fait état des principales activités menées en 2025, des changements importants au régime, des résultats financiers et des priorités établies pour 2026.

Dans un esprit de bienveillance et de solidarité,

les membres du Conseil d'administration

À propos de votre régime d'assurance

La FASTE a été créée avec l'objectif de fournir un régime d'assurance provincial unique pour les travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP et leurs familles. Son régime comprend l'assurance vie, l'assurance mort et mutilation accidentelles, ainsi que l'assurance maladie et dentaire.

Pour assurer la réalisation de cette mission, le Conseil d'administration est responsable de l'administration du contrat de fiducie et de la prise des décisions qui répondent le mieux aux intérêts des membres du régime.

Nos principes directeurs

Les administratrices et administrateurs sont guidés par un principe central, celui de fournir aux membres admissibles du SCFP et à leurs familles une couverture complète et abordable.

Ensemble, cette assurance vie, maladie et dentaire doit :

- favoriser le mieux-être des membres;
- être administrée avec efficience;
- concilier les besoins des membres, l'accessibilité et la viabilité à long terme du régime.

Vos administratrices et administrateurs

Le Conseil de la FASTE du SCFP est composé d'administratrices et d'administrateurs nommés par le SCFP, la Couronne et le Conseil des associations d'employeurs (CAE). Cette stratégie fait en sorte que la diversité des perspectives est prise en compte dans le cadre de la gestion de la Fiducie.

Administratrices et administrateurs en fonction en 2025	
Gary Goddard, président	Tammy Graham
Daniel Bourgeois, nommé le 5 mai 2025	Carrie-Lynn Poole-Cotnam
Lisa Callaghan, nommée le 28 janvier 2025	Karen McRae
William Campbell (fin du mandat : le 28 février 2026)	Craig Young
Dan Crow (fin du mandat : le 28 février 2026)	

Points saillants de 2025

En 2025, compte tenu la hausse des coûts, la Fiducie a apporté plusieurs modifications au régime en vue d'assurer sa pérennité.

Tarification par catégorie thérapeutique

Afin de mieux gérer les coûts du régime, la Fiducie a mis en place la tarification par catégorie thérapeutique pour certains médicaments sur ordonnance. Cela signifie que pour certaines catégories de médicament où il y a plus d'un traitement sécuritaire et efficace possible, le régime remboursera les coûts admissibles d'un médicament de référence de la même catégorie sélectionné selon des critères cliniques.

Biosimilaires privilégiés

En 2025, la Fiducie a amorcé la transition vers les biosimilaires privilégiés. Ces médicaments, hautement similaires aux produits biologiques de référence, sont soumis à des évaluations rigoureuses pour en assurer l'innocuité et l'efficacité. Cette mesure permet de maintenir l'accès à des traitements appropriés tout en soutenant la viabilité du régime grâce à une utilisation plus efficiente de ses ressources. Une période de transition de six (6) mois a été prévue, et les membres touchés ont été contactés directement afin de les accompagner dans ce changement.

Médicaments pour la gestion du poids

Depuis le 1er janvier 2025, les nouvelles ordonnances de médicaments destinés à la gestion du poids ne sont plus admissibles à la couverture du régime. Les membres qui détenaient déjà une ordonnance ont été avisés de ce changement par écrit et ont bénéficié d'une période de transition de quatre (4) mois. La couverture de ces médicaments a pris fin le 1er mai 2025.

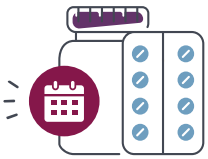

Part de prime du membres

En vigueur depuis le 1er septembre 2025, la contribution des membres de niveau 1 (« *tier 1* ») est passée de 4 % à 5,25 %. Ce changement fait partie des efforts de la Fiducie pour atténuer l'impact des coûts et protéger la situation financière du régime.

Pour en savoir plus sur les changements apportés à la conception du régime, consultez le **Bulletin du T2 2025.**

Une nouvelle plateforme numérique pour gérer vos garanties

En août 2025, le RAEO a lancé sa nouvelle plateforme numérique, Mon compte membre, afin de simplifier l'accès aux services du RAEO et la gestion des garanties et des polices. Avant la fin de l'année, près de 10 000 membres de la FASTE du SCFP avaient déjà créé leur profil dans Mon compte membre.

Canada Vie

En 2025, la Canada Vie a continué d'offrir aux membres de la Fiducie un service efficace pour le traitement des demandes de règlement d'assurance vie, maladie et dentaire.

Les faits saillants de l'année comprennent :

plus de
2,3 millions
de demandes de règlements traitées

97 %
des demandes traitées dans un délai de sept (7) jours civils

9,9 millions de $
versés en règlements d'assurance vie

166 000 $
versés en règlements d'assurance vie facultative

40 762
appels traités

23 350
demandes de renseignements en ligne traitées

Votre régime en chiffres

À la fin de 2025, la Fiducie poursuivait sa mission de soutenir les travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP partout en Ontario.

Les membres du régime

- Le régime de la Fiducie fournit une bonne couverture à près de **53 596 membres**.
- Le régime de la Fiducie fournit une bonne protection à un total de **123 890 personnes** lorsqu'on inclut les personnes à charge admissibles.
- La Fiducie continue d'appuyer ses membres dans l'ensemble du secteur de l'éducation de l'Ontario.

Survol de la situation financière

Le financement de la FASTE du SCFP est assuré par les contributions de l'employeur, la cotisation des membres et les revenus de placements.

1. Le financement fourni par l'intermédiaire des conseils scolaires selon le nombre de postes de dotation en équivalent temps plein (ETP) (défini lors des négociations entre le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario [CSCSO]/SCFP, la Couronne et le Conseil des associations d'employeurs [CAE]).
2. Les cotisations des membres.
3. Le rendement des placements.

Résultats financiers de 2025

La FASTE du SCFP est financée par trois sources principales :

- Contributions fondées sur les équivalents temps plein : **240,9 millions de $**
- Cotisation des membres : **16,5 millions de $**
- Rendement des investissements : **7,7 millions de $**

La majeure partie de ces sommes est consacrée au paiement des demandes de règlement et des primes facturées par les assureurs.

Ce que cela signifie pour les membres

Le régime continue d'offrir des garanties importantes aux membres et à leurs personnes à charge admissibles. Parallèlement, le coût des demandes de règlement et des frais du régime continue d'augmenter à un rythme supérieur à celui du financement disponible.

En 2025, les frais d'exploitation du régime ont ainsi dépassé ses revenus pour une quatrième année consécutive.

Au 31 décembre 2025, la Fiducie disposait de **64,8 millions de $** d'actif net pour le versement des garanties, comparativement à **71,8 millions de $** un an plus tôt, selon les états financiers audités.

Les administratrices et administrateurs continuent d'examiner attentivement les coûts, le financement, la conception du régime et d'autres options afin d'en assurer la viabilité à long terme.

Actif net disponible pour l'assurance au 31 décembre 2024	71 835 451 $
Total des revenus et des éléments non récurrents	269 090 636 $
Moins les coûts d'exploitation	276 115 750 $
Excédent (déficit) d'exploitation	(7 025 114 $)
Actif net disponible pour l'assurance au 31 décembre 2025	64 810 337 $

Financement et dépenses

(1er janv. – 31 déc. 2025)

Financement	(Millions)
Financement de toutes sources (net de la taxe de vente au détail)	269,1 $
Dépenses	
Règlements assurance médicale et dentaire (Canada Vie)	243,3 $
Primes d'assurance vie (Canada Vie)	11,7 $
Assistance voyage d'urgence (Canada Vie)	0,2 $
Primes d'assurance MMA (Chubb)	0,8 $
Coûts d'administration des indemnités et de la Fiducie	12,7 $
Taxe sur les primes	4,9 $
Total des dépenses	276,1 $
Actif net (au début de l'année)	**71,8 $**
Évolution de l'actif net	**(7,0 $)**
Actif net (à la fin de l'année)	**64,8 $**

Revenus de 2025 : entrées et sorties de fonds

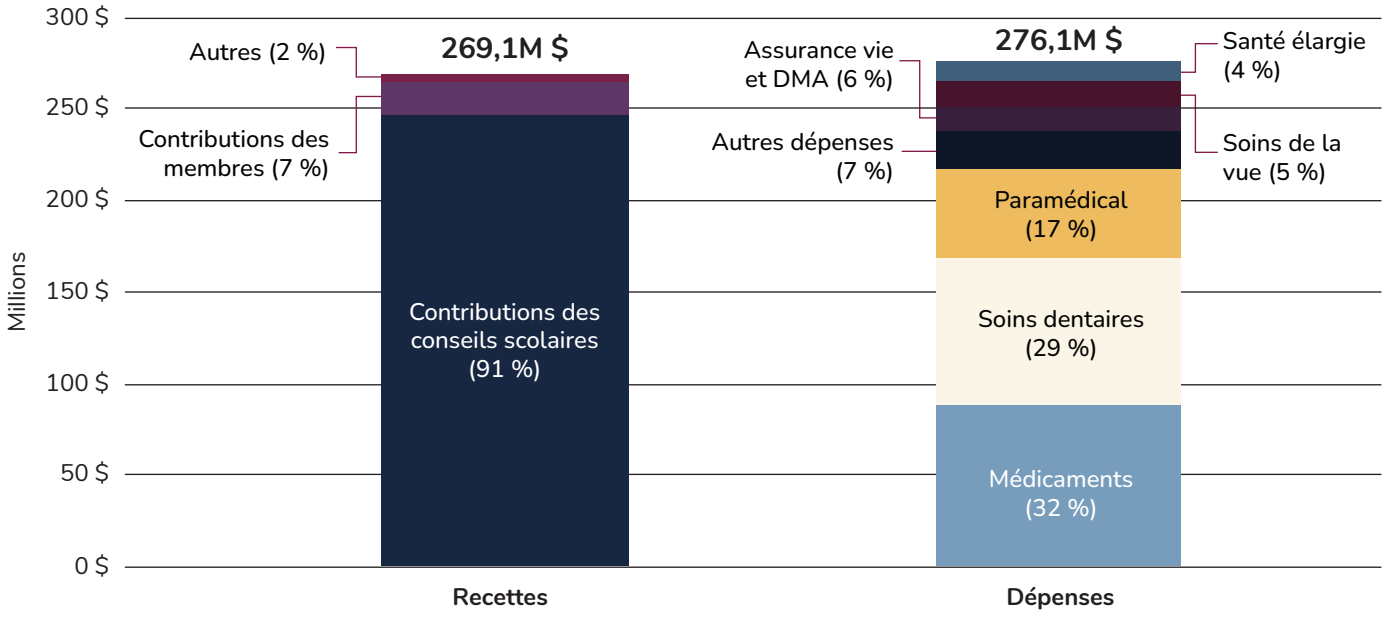

Perspectives pour 2026

En 2026, nos administratrices et administrateurs poursuivront leurs efforts pour protéger la pérennité du régime et répondre aux besoins des membres de la Fiducie et de leurs familles.

Les priorités établies pour 2026 comprennent :

- revoir et mettre à jour le plan stratégique;
- examiner les options de conception du régime qui viennent appuyer sa viabilité financière et les besoins des membres;
- renforcer les partenariats avec les assureurs et repérer des possibilités d'économiser;
- continuer d'administrer la Fiducie de façon responsable, y compris évaluer et mettre à jour les polices au besoin;
- assurer la mise en place obligatoire de MembreRx pour tous les membres, le cas échéant.

La Fiducie maintient son engagement à tenir les membres bien informés des efforts qui se poursuivent pour fournir de l'assurance vie, maladie et dentaire complète aux travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP et aux membres admissibles de leurs familles. Elle continuera également à prendre des décisions éclairées afin d'assurer la viabilité à long terme du régime.

Merci de faire partie de la FASTE du SCFP. Votre compréhension du régime et votre utilisation judicieuse des garanties contribuent à en assurer la pérennité au profit de l'ensemble des membres.

Pour en savoir plus, rendez-vous au **www.cupe-ewbt.ca.**

Des questions?

Consultez la page **Coordonnées** sur le site Web de la FASTE du SCFP pour trouver la personne-ressource qui pourra répondre à votre question.

- Inscription, admissibilité et primes : RAEO
- Demandes de règlement d'assurance maladie, médicament et dentaire : Canada Vie
- Autorisation préalable de médicaments : FACET, Cubic Health
- Services de pharmacie spécialisée : MembreRx
- Couverture, conversion et demande de règlement d'assurance vie et MMA : RAEO, Chubb
- Questions générales liées à la Fiducie : FASTE du SCFP

Note légale

La présente mise à jour annuelle s'adresse aux travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP en Ontario qui sont admissibles au régime de la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation (FASTE) du SCFP. Ce document est fourni à titre informatif seulement et ne constitue ni un avis juridique ni une description exhaustive du régime. En cas d'incompatibilité ou de divergence entre l'information qu'il contient et les documents juridiques régissant le régime et ses garanties, ces derniers prévaudront. Les administratrices et administrateurs de la FASTE du SCFP détiennent le pouvoir exclusif de modifier les modalités du régime, notamment les garanties offertes, les critères d'admissibilité, les cotisations, les plafonds applicables ainsi que la part des coûts assumée par les membres.